

 Retour au Dossier Organisationnel	
 Sujets connexes	Proc#174 - Revue de direction Proc#173 - Prise de décision Proc#145 - Gestion des versions

Proc#182 - Roadmap

Informations qualité

Suivi des modifications majeures		
Date	Auteur	Modifications
9 octobre 2026	Nicolas MARCHAND	Création : formalisation de la roadmap et de son lien avec les versions (écarts AUD-I-08087 et NF 552 n°7)
10 octobre 2026	Nicolas MARCHAND	Recentrage sur le prévisionnel : la roadmap présente les orientations et renvoie aux rapports de release, aux rapports qualité et à la cartographie au lieu de lister les modifications
Suivi des approbations		Cartographie fonctionnelle - fiche de la procédure
Objet		Présenter les orientations d'évolution de LoGeAs et leur horizon de réalisation, puis suivre leur aboutissement en renvoyant aux preuves de livraison.
Destinataires		- Validation des modifications : Responsable produit - Approbation du document : Gérant

Principe

La roadmap décrit **ce qui est prévu**, dans les grandes lignes. Elle ne recopie pas ce qui a été livré :

- le détail d'une évolution est dans les tickets de développement ;
- le contenu livré est dans les rapports de release ;
- la validation d'une version est dans son rapport qualité ;
- l'impact sur le logiciel est dans la cartographie fonctionnelle.

La roadmap renvoie à ces documents par des liens et n'en reprend pas le contenu.

Chaque exercice a sa page roadmap, qui contient :

- **Orientations** : 3 à 6 grands objectifs, chacun avec sa justification (écart d'audit, demande client, obligation réglementaire ou décision de revue de direction) ;
- **Horizons** :
 - *Prochaine version* : les thèmes engagés ;
 - *Trimestre ou semestre suivant* : les intentions, encore ajustables ;
 - *À l'étude* : les idées pas encore arbitrées ;
- **Suivi des objectifs** : une ligne par objectif, avec son statut (prévu, en cours, atteint, reporté, abandonné) et les liens vers le rapport de release et le rapport qualité qui le prouvent ;
- **Hors version** : les actions qui ne passent pas par une version du logiciel (documentation,

enquêtes, formation...), avec leur statut.

Les non-conformités d'audit passent en premier, surtout lorsqu'elles se répètent. Les arbitrages suivent la [Proc#173](#).

Mise à jour

1. **Création** : après l'assemblée générale, le responsable produit établit la roadmap de l'exercice à partir des décisions de la revue de direction et des écarts d'audit encore ouverts. Le gérant l'approuve.
2. **À chaque version** :
 - mise à jour des statuts du suivi des objectifs ;
 - ajout des liens vers le rapport de release et le rapport qualité ([Proc#145](#)) ;
 - passage des objectifs non atteints à un horizon ultérieur (« reporté ») ou au statut « abandonné », avec la raison.
3. **Audits** : la roadmap est présentée aux auditeurs NF 203 et NF 552 avec les rapports vers lesquels elle renvoie. Elle sert de preuve du lien entre ce qui était prévu et ce qui a été livré.
4. **Revue de direction** : le bilan des objectifs (atteints, reportés, abandonnés) figure dans le rapport de revue de direction ([Proc#174](#)). Ce bilan alimente la roadmap suivante.

Historique

Exercice	Roadmap
2026-2027	Roadmap 2026-2027

From:

<https://wiki-logeas.fr/certif/> - dokuwiki-certif

Permanent link:

<https://wiki-logeas.fr/certif/doku.php?id=certif:procedure:roadmap&rev=1791612539>

Last update: **2026/10/10 08:08**

